

A l'Assemblée générale des membres de

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Bern

Rapport de l'organe de révision Comptes annuels 2009

(période du 1.1. au 31.12.2009)

le 15 mars 2010
1202'8124/2120-6518/tst/ran

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de

Amnesty International - Section Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Amnesty International - Section suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.. Conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC, les indications dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Par ailleurs, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

Berne, le 15 mars 2010

BDO SA



Thomas Stutz

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé



pm Andrea Roth

Annexes

Comptes annuels

Section suisse

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actifs	31.12.2009	%	Annexe	31.12.2008	%
Actif circulant	9'515'077.98	93.18		10'667'463.62	92.57
Liquidités	4'530'082.23	44.36	2a)	4'783'905.80	41.51
Dépôts à terme	0.00	0.00		2'071'314.00	17.97
Titres	874'235.00	8.56	2b)	860'606.00	7.47
<i>Débiteurs</i>			2c)		
Fondation d'AI	0.00	0.00		0.00	0.00
Secrétariat International	618'986.85	6.06		637'834.55	5.53
Prêt au Secrétariat International	2'000'000.00	19.59		2'000'000.00	17.36
Tiers	83'871.20	0.82		149'897.10	1.30
Comptes de régularisation actif	1'407'902.70	13.79	2d)	163'906.17	1.42
Actifs immobilisés	695'954.40	6.82		856'355.95	7.43
Biens mobiliers	111'044.75	1.09	2e)	122'865.90	1.07
Infrastructure IT + mach. de bureau	98'924.80	0.97	2f) g)	178'276.20	1.55
Immeuble de bureau	485'984.85	4.76	2h)	555'213.85	4.82
Total Actifs	10'211'032.38	100.00		11'523'819.57	100.00
Passifs	31.12.2009	%		31.12.2008	%
Capital étrangers à court terme	1'798'330.16	17.61		4'688'243.13	40.68
Fondation d'AI	490'994.47	4.81		2'308'994.47	20.04
Créanciers	150'500.54	1.47	2i)	338'113.25	2.93
Créance des groupes	331'133.95	3.24		396'401.70	3.44
Comptes de régularisation passif	825'701.20	8.09	2j)	1'644'733.71	14.27
Capital des fonds	489'612.04	4.79		456'937.04	3.97
Human Rights Relief	489'612.04	4.79	2k)	456'937.04	3.97
Capital de l'organisation	7'923'090.18	77.59		6'378'639.40	55.35
Capital lié généré	2'138'219.00	20.94	2l)	1'939'949.00	16.83
Capital libre généré	4'240'420.40	41.53		2'075'880.52	18.01
Résultat annuel sans résultat du fonds	1'544'450.78	15.13		2'362'809.88	20.50
Total Passifs	10'211'032.38	100.00		11'523'819.57	100.00



Section suisse

COMPTE D'EXPLOITATION 2009

	Comptes 2009	%	Annexe	Budget 2009	Comptes 2008
Total des recettes	16'324'865.93	100.00		14'742'500	17'231'416.76
Cotisations des groupes	382'886.41	2.34		300'000	338'749.16
Membres	4'128'905.59	25.23		3'655'800	3'878'888.45
Abonnées et abonnés	35'172.10	0.21		30'000	41'834.60
Donatrices et donateurs	7'345'653.21	44.89		7'644'080	7'376'645.62
Legs	1'129'852.66	6.90		680'000	441'930.99
Dons anonymes	1'084'835.25	6.63		1'730'000	3'432'893.00
Fondation AI	1'818'000.00	11.11	3a)	370'000	1'330'000.00
Human Rights Relief	54'833.90	0.34		52'500	50'093.30
Vente publications et articles promo	344'076.81	2.10		280'120	337'278.14
Autres recettes	650.00	0.25		0	3'103.50
Total des dépenses	-14'981'329.01	100.00		-15'102'987	-14'774'687.41
Contributions au mouvement international	-4'392'895.32	29.29	3b)	-4'043'500	-4'794'503.86
Publications et matériel d'action	-1'854'788.89	12.37		-2'019'400	-1'449'372.25
Salaires et assurances sociales	-4'963'862.47	33.09		-5'039'395	-4'683'144.54
Autres frais de personnel	-231'291.62	1.54		-286'999	-238'944.49
Travaux externes	-2'008'767.31	13.39		-2'087'601	-2'204'622.84
Loyers, entretien et assurances choses	-357'390.50	2.38		-372'154	-351'160.67
Frais administratifs	-202'706.85	1.35		-184'069	-180'219.32
Frais de ports	-585'677.80	3.90		-607'100	-500'175.66
Amortissements	-197'276.00	1.32		-217'000	-214'854.00
Autres frais de fonctionnement	-186'672.25	1.36		-245'769	-157'689.78
Résultat intermédiaire	1'343'536.92			-360'487	2'456'729.35
Total du résultat financier	179'452.91			56'000	-93'919.47
Produits financiers	214'128.77			85'000	165'872.99
Charges financières	-34'675.86			-29'000	-259'792.46
Total résultat exceptionnel	21'460.95			0	0
Produits exceptionnels	39'490.95			0	0.00
Charges exceptionnelles	-18'030.00			0	0.00
Résultat d'exploitation	1'544'450.78			-304'487	2'362'809.88
Entrées des groupes pour HRR	128'953.85			100'000	231'231.40
Entrées des tiers pour HRR	364'435.30			280'000	366'502.20
Contributions d'autres sections pour HRR	118'578.05			80'000	21'371.76
Total des recettes du fonds	611'967.20			460'000	619'105.36
Assistance Human Rights Relief	-524'458.30			-525'000	-499'882.92
Frais de projet	-54'833.90			-52'500	-50'093.30
Total des dépenses du fonds	-579'292.20			-577'500	-549'976.22
Résultat du fonds	32'675.00			-117'500	69'129.14
Résultat annuel Section + fonds	1'577'125.78			-421'987	2'431'939.02
Attribution au Human Rights Relief	32'675.00				69'129.14
Attribution au capital lié généré	198'270.00				347'075.00
Attribution à la fortune de la Section	1'346'180.78				2'015'734.88
Changement de la fortune	1'577'125.78				2'431'939.02

Section suisse

TABLEAU DE FINANCEMENT 2009

	2009	2008
Résultat d'exploitation	1'544'450.78	2'362'809.88
Amortissements	197'276.00	214'854.00
Augmentation/Diminution dépôts à terme	2'071'314.00	-471'314.00
Augmentation/Diminution titres	-13'629.00	-860'606.00
Augmentation/Diminution débiteurs	84'873.60	-1'632'907.55
Augmentation/Diminution comptes de régularisation actif	-1'243'996.53	915'587.53
Augmentation/Diminution dettes financières à court terme	-2'070'880.46	1'954'517.50
Augmentation/Diminution comptes de régularisation passif	-819'032.51	1'339'163.06
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-1'794'074.90	1'459'294.54
Investissements net en biens mobiliers	-5'666.85	-32'180.40
Investissements net en biens informatiques et mach. de bureau	-31'207.60	-205'204.99
Investissements net en immeuble de bureau	0.00	-13'835.20
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-36'874.45	-251'220.59
Dons affectés en permanence Human Rights Relief	32'675.00	69'129.14
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	32'675.00	69'129.14
Total flux de fonds	-253'823.57	3'640'012.97
Vérification du changement des disponibilités		
État initial disponibilités 01.01.	4'783'905.80	1'143'892.83
État final disponibilités 31.12.	4'530'082.23	4'783'905.80
Variation des liquidités	-253'823.57	3'640'012.97

Section suisse

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2009

	Etat initial	Résultat annuel	Dissolution réserves	Transferts internes	Etat final
Capital libre généré	4'438'690	1'544'451	0	-198'270	5'784'871
Capital lié généré	1'939'949		0	198'270	2'138'219
- Réserve pour contribution SI					
Capital de l'organisation	6'378'639	1'544'451	0	0	7'923'090
	Etat initial	Résultat annuel	Attribution	Utilisation	Etat final
Human Rights Relief	456'937		611'967	579'292	489'612
Capital du fonds avec affectation limitée	456'937		611'967	579'292	489'612

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2008

	Etat initial	Résultat annuel	Dissolution réserves	Transferts internes	Etat final
Capital libre généré	2'422'956	2'362'810	0	-347'075	4'438'690
Capital lié généré	1'592'874		0	347'075	1'939'949
- Réserve pour contribution SI					
Capital de l'organisation	4'015'830	2'362'810	0	0	6'378'639
	Etat initial	Résultat annuel	Attribution	Utilisation	Etat final
Human Rights Relief	387'808		619'105	549'976	456'937
Capital du fonds avec affectation limitée	387'808	0	619'105	549'976	456'937



Section suisse

HUMAN RIGHTS RELIEF - COMPTES DE L'EXERCICE 2009

	2009	2008	2007	2006
Fonds: 01.01.	456'937.04	387'807.90	336'295.53	284'666.00

Recettes:				
Recettes des groupes	128'953.85	231'231.40	156'757.05	149'457.55
Recettes des tiers	364'435.30	366'502.20	419'741.96	262'462.70
Recettes des sections	118'578.05	21'371.76	0.00	0.00
Total:	611'967.20	619'105.36	576'499.01	411'920.25

Dépenses:				
1. Afrique	60'356.05	59'035.47	16'258.71	20'294.76
2. Amérique	296'917.30	326'444.85	221'490.31	244'143.94
3. Asie	44'436.45	11'500.00	14'396.74	0.00
4. Europe	115'084.50	98'702.60	215'671.05	32'486.62
5. Moyen Orient	7'664.00	4'200.00	9'443.78	0.00
6. SI	0.00	0.00	0.00	50'000.00
Total:	524'458.30	499'882.92	477'260.59	346'925.32

Frais de projet 10%	54'833.90	50'093.30	47'726.05	13'365.40
----------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Fonds: 31.12.	489'612.04	456'937.04	387'807.90	336'295.53
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Recettes: Dans les recettes provenant de tiers sont incluses entre autres deux grandes donations d'une fondation familiale de CHF 195'300 pour le programme Colombie 2009 et CHF 54'000 pour les victimes de la torture en Turquie.
La contribution de la Section suisse de Fr. 80'000 est inclus dans les recettes provenant des sections.



Section suisse

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2009

1. PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

- a) Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21.
- b) Le rapport d'activités comprend le rapport de performance.

2. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

- a) Les **liquidités** sont inscrites à leur valeur nominale au 31.12.2009. Les comptes en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change au 31.12.2009 de la Banque Cantonale de Berne.
- b) Les **titres** sont comptabilisés à la valeur du marché. Les bénéfices non réalisés sur les cours s'élevant à Fr. 88'629 sont comptabilisés dans le poste produits financiers.
- c) Les **créances** figurent au bilan à leur valeur nominale, en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.
- d) Dans les **comptes de régularisation d'actifs** figurent des prestations payées d'avance et des recettes à recevoir.
- e) Le **mobilier** figure au bilan à leur valeur d'achat amortie sur 10 ans.

	01.01.2009	Augmentation	Amortissement	Durée en années	31.12.2009
Mobilier	122'865.90 (107'606.50)	5'666.85 (35'059.80)	17'488.00 (16'921.00)	10	111'044.75 (122'865.90)

- f) Les **machines de bureau** figurent au bilan à leur valeur d'achat amortie sur 3 ans.

	01.01.2009	Augmentation	Amortissement	Durée en années	31.12.2009
Machines de bureau	4'556.00 (1.00)	0.00 (6'833.00)	2'278.00 (2'278.00)	3	2'278.00 (4'556.00)

- g) Les **biens informatiques** figurent au bilan à la valeur d'achat et sont amortis sur 4 ans pour les logiciels (software) et sur 3 ans pour le matériel (hardware).

	01.01.2009	Augmentation	Amortissement	Durée en années	31.12.2009
Matériel	123'365.65 (75'474.16)	14'787.60 (137'186.49)	84'659.00 (88'820.00)	3	48'394.25 (123'365.65)
Logiciels	50'354.55 (26'300.05)	21'520.00 (61'660.50)	23'622.00 (37'606.00)	4	48'252.55 (50'354.55)

- h) La rénovation des **nouveaux locaux** en 2007 figure au bilan à hauteur des coûts de rénovation et sera amortie sur 10 ans. La rénovation ayant été financée par Amnesty International, le loyer est calculé sur la base de locaux à l'état brut.

	01.01.2009	Augmentation	Amortissement	Durée en années	31.12.2009
Immeuble de bureau	555'213.85 (610'607.65)	0.00 (13'835.20)	69'229.00 (69'229.00)	10	485'984.85 (555'213.85)

- i) **Dettes financières:** Dans le poste «créanciers» figurent les factures comptabilisées sur l'exercice 2009 mais payées en 2010 seulement. Est incluse une obligation de Fr. 7'036.75 vis-à-vis de la fondation de prévoyance.
- j) Dans les **comptes de régularisation de passifs** figurent les factures de fournisseurs qui ne sont pas encore payées. Ils contiennent une contribution extraordinaire au Secrétariat international à Londres de Fr. 320'000.
- k) **Human Rights Relief:** L'argent du *Human Rights Relief* provient de tiers. Il est utilisé pour venir en aide à des victimes de violations des droits humains. Une commission est chargée de l'attribution de l'aide.
- l) **Capital lié généré:** La Section suisse doit payer au Secrétariat international (SI) une contribution obligatoire annuelle calculée sur les recettes des années précédentes. La **réserve pour contribution au SI** s'élève à 50% de la contribution obligatoire pour l'année suivante.

3. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION

- a) **Recettes de la Fondation AI:** Jusqu'à la fin de l'année 2007, la Fondation avait une fonction de «réception» des dons et legs dépassant Fr. 100'000. Les montants des dons, qui variaient chaque année, étaient reversés sur une base régulière à la Section pour son fonctionnement. L'évolution de la gestion de la fortune et de la transparence des organisations à but non-lucratif ont conduit à la décision de dissoudre la Fondation; ainsi, depuis 2008, tous les dons, y compris ceux dépassant Fr. 100'000, sont versés directement à la Section suisse. En outre, avec la croissance de la Section suisse d'Amnesty international, la Fondation a perdu le rôle de régulation qui la caractérisait jusque là. La Fondation n'ayant pas pu être dissoute en 2009 elle a continué à verser une contribution à la Section suisse, d'un montant équivalent à celui versé les années précédentes. En outre, la réserve pour contribution au SI a été dissoute pour être versée à la Section suisse, qui l'a utilisée pour payer la contribution obligatoire au SI 2009 qui était encore due par la Fondation.
- b) **Contributions à l'organisation internationale:** Le Secrétariat international d'AI n'a pratiquement pas de membres et de donatrices et donateurs propres. Il est essentiellement financé par les contributions des sections. Ces contributions sont calculées sur la base des recettes, après déduction des dépenses pour la récolte de fonds et l'aide directe.
- c) **Dépenses pour la recherche de fonds:** Elles s'élèvent à Fr. 3'049'287 (Fr. 2'885'493).
- d) **Indemnités à des organes dirigeants:** Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Les frais de voyage effectifs s'élèvent à Fr. 33'702 (Fr. 13'002). Le Secrétaire général et les collaboratrices et collaborateurs sont rétribués selon les normes du marché de l'emploi.

- e) **Prestations gratuites de tiers:** Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actifs des divers groupes locaux, universitaires et jeunes, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 2'500 membres ont consacré plus de 100'000 heures aux tâches d'Amnesty International l'année dernière. De plus, les collaboratrices et collaborateurs bénévoles du Secrétariat, une trentaine, ont fourni 3'000 heures de travail. Les huit membres du Comité exécutif ont fourni environ 4'000 heures de travail.
- f) **Prestations gratuites à des tiers:** Aucune.

4. ASSURANCE INCENDIE – VALEUR ASSURÉE DES BIENS MOBILIERS

- | | | | |
|----|---------------------------------|-------------|---------------|
| a) | Mobilier, machines, fournitures | Fr. 435'000 | (Fr. 435'000) |
| | Informatique | Fr. 365'680 | (Fr. 365'680) |

5. ANALYSE DE RISQUES

- a) Le Comité exécutif a effectué une analyse de risques complète. Les mesures qui en découlent ont été conçues de manière à ce que les risques définis puissent être évités ou que leurs conséquences puissent être minimisées ou répercutées.